

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2019 à 18h30

Présents : M. Alain PANSERI, Maire, Mmes Marie-Louise RENAUX, Marie-Claire CLOSCAVET, Christelle VIDEIRA, Laurence DESCOTES, Mrs Jacques BAILLY, Yves DAUDEY, Philippe LINK, Xavier DETHE

Absents excusés : Mme Hélène MOREL-BAILLY, M. Denis BARIOD

Absents : Mmes Zohra LAAOUCH, Christine VERCELLI, M. Arnaud PERRIN

Pouvoirs : Mme Hélène BAILLY donne pouvoir à M. Jacques BAILLY

Un scrutin a eu lieu, Mme Christelle VIDEIRA a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 31 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 31/10/2019 : Approuvé à l'unanimité

I – FINANCES COMMUNALES

1. Point financier

M. le Maire informe que la commune a sur son compte au Trésor la somme de 517.309,06 €.

II – AFFAIRES GENERALES

1. DIA

Le Conseil Municipal examine les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) envoyées à la mairie ; il ne fera pas valoir son droit de préemption urbain pour l'échange suivant :

- Echange d'une maison, 82 Grande rue, pour un montant de 250 000 € avec un meublé/fonds de commerce de bar, café, restaurant situé à Hyères

2. Présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

M. le Maire rappelle que le PLUI se met en place avec la CCPL

M. le Maire lit les 3 axes du document qui a été envoyé à tous les élus pour étude en amont du conseil (prochainement aura lieu la phase de réglementation)

Pas de questions au niveau des élus présents.

3. Délibération désignation de 5 délégués à la CCPL

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de la fusion de la Communauté de Communes du Pays des Lacs avec les 3 communautés de communes environnantes, soit Jura Sud, Région d'Orgelet et Petites montagnes, le nombre de délégués représentant la commune doit être modifié à 5 élus au lieu de 10, à partir du 1^{er} janvier 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le vote des 5 délégués restants, soit :

- Alain PANSERI
- Marie claire CLOSCAVET
- Christelle VIDEIRA
- Marie Louise RENAUX
- Hélène MOREL BAILLY

Les 5 délégués sortants sont : M. Yves DAUDEY, M. Philippe LINK, M. Xavier DETHE, Mme Laurence DESCOTES, M. Denis BARIOD

4. Validation APS projet requalification Grande rue

M. Le Maire présente le nouveau projet.

Sur le projet de l'assainissement, 2 réseaux seront neufs, environ 400.000 €. Sachant que la compétence de l'assainissement sera transférée à la nouvelle Communauté de Communes, il faudra donc une convention pendant les travaux.

Sur le projet d'aménagement, une nouvelle présentation est faite avec les modifications demandées, mais il reste encore à affiner.

Le coût des 1ères phases :

Ingénieries : 93.153,67 €

Travaux surface : 859.821,68 €

Réseaux humides : 524.746,10 €

Réseaux secs : 202.024,22 €

Réseaux eaux usées : 157.343,90 €

Total : 1.743.935,90 € H.T. soit 1.837.089,57 € T.T.C.

60 % de subventions attendues et 10 % financement du SIAVD ;

Il resterait 30 % à la charge de la commune.

Le coût de 2ème phase :

Total : environ 811.000 €

Vu la présentation de l'avant-projet sommaire de cette opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE l'avant-projet sommaire de la requalification de la Grande Rue. A l'unanimité

5. Autorisation du représentant légal pour la signature d'une convention temporaire de maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ;

6. Ouverture, fonctionnement, gestion d'utilisation et de clôture du Compte Epargne Temps

Le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n°2004-878 du 26 août 2004.

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les modalités d'application du compte-épargne temps dans la collectivité.

Il rappelle que les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service pourront bénéficier d'un CET.

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité

Informations / Questions diverses :

- M. Le Maire informe les conseillers que la taxe d'aménagement et de construction soumises à autorisation d'urbanisme peut être modifiée. Pour ce, il faut prendre une délibération avant le 30 novembre 2019.

Pas de modification avec l'existant.

- Installation de coffrets relais de la poste (60x40x120) sur la commune : 4 lieux.

1 problématique au fond du parking de l'office du tourisme, M. Le Maire a proposé à la poste de l'installer à l'angle du vétérinaire derrière l'église. Cette proposition est en attente de validation.

Une convention sera signée.

- Rétro-planning pour la présentation du projet de La maison des associations : réunion avec les élus pour l'APD le 27 novembre à 18h30

Présentation du dossier pour le permis de construire début décembre.

Validation de l'APD en Conseil municipal de décembre et dépôt du permis de construire le 20 décembre

Demande de subvention le 23 décembre.

- Marie-Claire CLOSCAVET informe et propose 3 choix aux élus concernant les travaux sur le trottoir du Village du bois :
 - o On ne fait pas de travaux
 - o On repeint en noir pour uniformiser
 - o On met une résine

Le choix est porté sur une résine avec réactualisation du devis (environ 9.300 € H.T.).

- Dimanche midi aura lieu le repas des aînés le midi. Samedi matin à 8 h mise en place de la salle des fêtes.

Beaucoup de visite de La ferme du Villaret depuis la publication de l'offre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de séance, Mme Christelle VIDEIRA